CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

FRC.1.
5001

PROJET DE RÉSOLUTION

PRÉSENTÉ

PAR CUNIER,

AU NOM D'UNE COMMISSION SPECIALE (1),

Concernant une aliénation de biens communaux à Benfeld et Herbsheim, département du Bas-Rhin.

Séance du deuxième jour complémentaire an 7.

Case
FRC
16839

Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale sur un message du

(1) Cette commission est composée des représentans du peuple Bruslé, Guimbertau, et du rapporteur.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Directoire exécutif, du 22 messidor an 7, relatif à une aliénation de biens communaux à Benfeld et Herbsheim, département du Bas-Rhin, et les trois lectures constitutionnelles, faites,

La première, le deuxième jour complétaire an 7;

La seconde, le

La troisième, le

Déclare qu'il n'y a pas lieu à ajournement, et prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

La commune de Benfeld, canton du même nom, département du Bas-Rhin, est autorisée à aliéner, au profit du citoyen Joseph Véber, un terrain de vingt mètres carrés, attenant par trois côtés à sa maison, aboutissant de l'autre au mur du cimetière, pour le prix de soixante-quinze francs, ou une rente annuelle de trois francs soixante-quinze centimes.

II.

La commune de Herbsheim, canton de Benfeld, département du Bas-Rhin, est autorisée à aliéner, en faveur du citoyen Joseph Kretz, un terrain de cent quatre-vingt-treize mètres vingt-six centimètres carrés, attenant par un côté à sa maison, par un second à un communal, par un troisième à l'Ille, et par un quatrième à un fossé communal, pour le prix de sept francs, ou contre une rente annuelle de trente-cinq centimes.

III.

La présente résolution ne sera pas imprimée ; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'état.

A PARIS DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Vendémiaire an 8.